

DECISION N°2023-124/CP

OBJET :

**LOCATION D'UN VEHICULE DE SERVICE POUR LES POLES
FAMILLE, LOISIRS, VIE CULTURELLE
EDUCATION ET VIE SPORTIVE**

**1. Commande publique
2. Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la procédure adaptée lancée en vertu de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'offre faite par la société TOYS MOTORS,

DECIDE

Article 1 : Un marché pour la location d'un véhicule de service pour les pôles Famille, loisirs, vie culturelle, Education et vie sportive, sera signé par mes soins avec la société TOYS MOTORS située 245, avenue de l'Europe — 59 300 Valenciennes.

Article 2 : Le montant de la location est de 284.39 euros HT par mois soit 341.27 euros TTC, et le montant total des prestations de la consultation est fixé à 13 650.72 € HT soit 16 380.86 € TTC.

Article 3 : Le marché prendra effet à compter de la réception du véhicule pour une durée de 48 mois.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 07/08/2023

Par le Maire Adjudicateur
Par délégation du Maire


S. LEMOINE

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire